

Santé et sécurité au travail en entreprise

En tête des orientations du Comité de protection sociale des salariés de la MSA Sud Aquitaine, figure la promotion de la santé et de la sécurité en entreprise. Pour ce faire, et à l'instar de ce que la MSA avait largement développé dans les Landes, ses membres ont souhaité promouvoir la signature de contrats de prévention avec des entreprises agricoles. Exemple à Aïcirits chez Eurocob.



Sur son site d'Aïcirits, l'entreprise Eurocob compte 12 salariés. Elle est spécialisée dans la transformation des rafles de maïs : chaque année près de 8000 tonnes sont ainsi transformées par broyage et tamisage pour des secteurs aussi divers que la chimie, l'industrie, la pharmacie vétérinaire ou encore l'industrie des cosmétiques.

Une démarche participative d'entreprise

Le choix de signer un contrat de prévention avec la MSA a été la « suite logique » d'une démarche déjà bien ancrée au sein de l'entreprise, d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des salariés. Pour preuve l'existence d'un CHSCT, alors qu'il n'est obligatoire que pour les structures de plus de 50 salariés. Autour d'Isabelle DUMAS, Conseillère en prévention à la MSA Sud Aquitaine, un comité de pilotage a durant plusieurs mois, effectué, avec les salariés, un diagnostic des différents postes de travail puis proposé un plan de prévention indiquant les actions correctives à mettre en place. Car en matière de prévention, pas question d'appliquer des contrats types mais la nécessité de faire du « sur mesure ». Jeremy Espinasse, responsable industriel sur le site, témoigne : « C'est une démarche qui est particulièrement bénéfique à l'entreprise, en terme d'écoute, de dialogue. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail permet de faire émerger des besoins qu'on s'attache ensuite à prendre en compte dans le contrat de prévention. C'est donc très fédérateur, et tout le monde y gagne : tant en terme de bien être

et de sécurité des salariés que pour le fonctionnement et la compétitivité de l'entreprise ».

Un engagement sur trois ans

Dans le contrat de prévention finalisé il y a quelques semaines, on trouve cinq axes d'actions prioritaires : la réduction des nuisances sonores, la prévention des risques respiratoires et incendies liés à un niveau d'empoussièrément important, la sécurisation des déplacements des salariés ainsi que le risque lié aux machines.

Le coût total des investissements s'élève à 352.589,00 € dont 46.351,00 € de participation financière de la MSA.

Le calendrier de réalisation s'étale sur 3 ans, le service prévention de la MSA Sud Aquitaine ayant en charge le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre. Certains aménagements sont déjà effectués, comme ont pu le constater les membres du Comité de Protection Sociale des Salariés lors de leur visite à Aïcirits le 20 Octobre dernier. « La création d'un caisson d'insonorisation autour des broyeurs ainsi que l'aménagement d'un local de pilotage des machines insonorisés sont effectifs » explique Alix Palduplin, Président du Comité de protection Sociale des Salariés. « On mesure là, de façon concrète, le rôle de la MSA en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de travail. Il nous appartient de faire connaître ce type de dispositif auprès de nos employeurs et de le valoriser encore davantage ».



SUD AQUITAINE

L'essentiel et plus encore



LE JOURNAL DES ÉLUS DE LA MSA SUD AQUITAINE



N°3 NOVEMBRE 2009

Édito

L'année 2009 aura été particulièrement difficile pour notre agriculture, marquée par les crises qui se succèdent, se cumulent même parfois pour certains, n'épargnant aucune de nos filières. En parallèle, se profilent, en Janvier 2010, les élections en MSA, dont l'enjeu majeur repose sur notre capacité à démontrer l'attachement de la population agricole à son régime de protection sociale. Et cet attachement trouve sa pleine légitimité en particulier dans l'accompagnement que la MSA propose lors de la survenance de crises agricoles telles que nous les subissons aujourd'hui. Car la MSA n'est pas seulement un régime de protection sociale mais aussi une organisation professionnelle agricole qui défend, soutient et accompagne. Les différents dispositifs d'intervention qu'elle organise et met en œuvre, et dont ce numéro se fait l'écho, se conjuguent avec l'action de veille de ses élus sur le terrain. Aujourd'hui et plus encore demain, la MSA se doit d'asseoir et de conforter sa légitimité à intervenir, à faire connaître et reconnaître la réalité de nos métiers, de nos territoires ruraux... Tout cela nécessite donc une mobilisation forte à ce scrutin, que je vous engage à susciter autour de vous, dans votre environnement proche, familial, professionnel... Dites oui, votez, un message fort qui doit nous rassembler quelles que soient nos sensibilités, nos territoires, nos filières, et trouver écho dans la mobilisation de l'ensemble de la population agricole à ce scrutin, pour en faire un succès et un message de démocratie, de responsabilité et de solidarité vis à vis des pouvoirs publics.



La Présidente,
Chantal GONTHIER

Élections MSA 2010

Le vote par correspondance en pratique :

Chaque électeur reçoit à son domicile une lettre d'invitation au vote avec l'ensemble du matériel : les bulletins et éventuellement les professions de foi, l'enveloppe destinée à recevoir le vote, enfin une enveloppe T pour l'envoi du vote.

1^{er} et 3^e collèges :

Le nombre de délégués à élire est de 4 titulaires et 4 suppléants au 1^{er} Collège, celui des exploitants, 2 titulaires et 2 suppléants au 3^e Collège, celui des employeurs.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, certains cantons ont été regroupés du fait d'un nombre d'électeurs inférieur au seuil exigé. Dans ce cas, le nombre de délégués à élire est majoré de 1 par canton regroupé.

Le scrutin est uninominal majoritaire à un tour. Ratures et panachages sont autorisés. Attention toutefois : le vote est nul s'il compte plus de candidats qu'il y a de délégués à élire. Enfin, et à la différence des élections municipales, le vote pour des personnes non candidates n'est pas valide.

Au 2^e collège, celui des salariés, le nombre de délégués à élire est de 3 titulaires par canton. Le scrutin est un scrutin de listes à la proportionnelle, selon la règle du plus fort reste. Pas de panachages de listes, ni de ratures.

Le vote doit être impérativement posté avant le 20 Janvier à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Avant de poster l'enveloppe T, il est impératif de la signer au verso, à l'endroit prévu, le vote ne pouvant sinon être pris en compte.



Élections MSA 2010, dites oui, votez

Du 5 au 20 Janvier 2010, ce sont près de 80.000 personnes pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques qui sont appelées à élire plus de 700 délégués : des chiffres qui à eux seuls illustrent le poids du système démocratique que seul le

régime agricole offre à ses adhérents.

Comme en 2005, le vote se déroulera par correspondance et la MSA assure la responsabilité de l'organisation des opérations. Après l'établissement des listes d'électeurs et la constitution de circonscriptions électorales en cas de regroupement de cantons, la phase actuelle concerne l'enregistrement des candidatures, dont la date limite est fixée au 1^{er} Décembre à 16 h. Les candidatures seront ensuite publiées à la MSA à Pau et à St Pierre du Mont, avant l'envoi du matériel de vote au domicile de chaque électeur dès les premiers jours de Janvier, au plus tard le 5 Janvier 2010.

Voter et faire voter.

En 2005, et alors que le vote par correspondance remplaçait pour la première fois le vote à l'urne, le taux de participation aux élections de la MSA avait atteint un chiffre record, y compris au regard des élections professionnelles. Dans les Landes comme dans les Pyrénées-Atlantiques, la participation avait dépassé la moyenne nationale (voir ci-dessous). Rééditer cette performance, un message que Chantal Gonthier et Eric Dalle ont relayé auprès des présidents cantonaux réunis en assemblée plénière le 5 Octobre dernier. « Le taux de participation à ce scrutin sera particulièrement regardé. Conforter, voire améliorer le résultat de 2005 serait un signal fort et positif donné aux pouvoirs publics, qui viendrait renforcer la MSA et le régime agricole ». L'ensemble des élus a ainsi été sensibilisé à la nécessité de voter et de faire voter, voire même d'expliquer s'il le faut aux plus âgés, les démarches pratiques de ce vote, décrites à la dernière page de ce bulletin.

SCRUTIN 2005 Taux de participation au niveau national 50,48 %

LANDES

Participation globale 56,81 %
1^{er} collège 74,01 %
2^e collège 40,03 %
3^e collège 64,03 %

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Participation globale 55,18 %
1^{er} collège 61,43 %
2^e collège 41,93 %
3^e collège 58,11 %



Vie mutualiste

La MSA Sud Aquitaine se dote d'un plan pour l'animation de l'échelon local

En droite ligne de l'engagement pris lors de la création de la MSA Sud Aquitaine, le Conseil d'administration vient d'adopter un plan d'animation de l'échelon local. Inspiré des remarques formulées par les Présidents cantonaux lors de leur première assemblée plénière en Janvier 2008, travaillé au sein de chaque comité départemental, et voté par le Conseil d'administration, il fixe les orientations et moyens donnés à l'action des élus sur leurs territoires, avec un objectif affiché : valoriser le rôle des élus et

construire une culture commune aux deux départements.

L'information des élus

Développer l'information vers les élus constitue un axe majeur de ce plan et se traduit de façon très concrète par la promotion de nouveaux moyens et supports. Parmi ceux-ci, figurent notamment le site Internet de la MSA Sud Aquitaine dont un espace sera spécifiquement dédié aux élus après les élections, ou encore ce bulletin Sud Aquitaine, qui rendra compte régulièrement des actions initiées sur leurs territoires. Autre initiative déjà mise en place, la généralisation aux Pyrénées-Atlantiques des commissions cantonales. Inspirées de ce qui se pratiquait déjà dans les Landes, elles viennent compléter le cycle annuel des assemblées cantonales, proposant une information régulière qui peut s'enrichir de thèmes choisis par la cellule cantonale.

L'animation dans les cantons

L'une des ambitions de ce plan est d'encourager l'émergence d'une dynamique locale pérenne sur les cantons, qui tienne compte des pratiques et expériences de chaque département. Cela s'est traduit en Pyrénées Atlantiques par de nouveaux moyens humains mis à la disposition des élus, avec les animateurs de l'échelon local (voir ci-

dessous), de même que certains projets de développement social local menés sur le Béarn ou le Pays Basque pourront inspirer les cantons Landais.

Le président cantonal reste bien entendu, le pivot de cette dynamique qui se construit avec les élus MSA, l'assistante sociale, voire éventuellement des partenaires locaux impliqués dans le projet.

La valorisation du rôle des élus

Mieux informé, mieux accompagné dans son rôle d'acteur des territoires, l' élu MSA n'en sera que davantage connu et reconnu. Pour aller toutefois plus loin dans ce domaine, des visites aux maires après les élections sont proposées. De même la volonté de la MSA Sud Aquitaine d'associer davantage les Présidents cantonaux aux réunions qui se déroulent sur le territoire est clairement affichée.

« Ne voyez surtout pas dans ce plan un cadre par trop dirigiste et contraignant mais plutôt une source d'inspiration, de conseils et d'accompagnements », a insisté Chantal Gonthier lors de la présentation de ces orientations aux présidents cantonaux de la MSA Sud Aquitaine.

Nos rencontres sur les territoires

Les Présidents cantonaux à Aire sur Adour le 5 Octobre

Cette deuxième édition de l'assemblée plénière des présidents cantonaux de la MSA Sud Aquitaine a été particulièrement riche de débats et d'échanges autour d'une actualité, il est vrai, particulièrement dense.

A l'ordre du jour, la présentation par Chantal Gonthier du plan d'animation de l'échelon local, ainsi qu'un point sur les élections et les opérations qui y sont liées. Chaque président s'est vu remettre un « bagage » lui permettant de mieux comprendre le fonctionnement pratique de ces élections. Mais on retiendra surtout de cette matinée le profond désarroi d'une profession agricole, qui subit de plein fouet les crises successives, avec en particulier dans l'actualité sensible, la crise laitière, et dont les présidents cantonaux se sont fait très largement l'écho.

Chantal Gonthier et Eric Dalle ont tour à tour rappelé les dispositifs d'accompagnement mis en place par la MSA, et « dont les élus MSA doivent se faire l'écho, chaque fois qu'ils le peuvent ». Jean Claude Saint Jean a évoqué, à cette occasion, un projet bien avancé de partenariat à l'initiative de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques et au titre du soutien aux agriculteurs en situation de fragilité (voir ci-dessous).

Nos partenaires départementaux réunis à Aïcirits le 20 Octobre

C'était au tour du Pays Basque, d'accueillir le 20 Octobre dernier, l'ensemble des partenaires départementaux de la MSA Sud Aquitaine : responsables d'Organisations Professionnelles Agricoles, du Conseil général, d'organismes de Protection Sociale, d'Associations, collectivités locales...

Une rencontre qui s'inscrivait en droite ligne de l'engagement qu'avait pris le conseil d'administration de la MSA Sud Aquitaine de réunir les partenaires et responsables du département qui n'accueille pas l'assemblée générale (et elle avait lieu cette année dans les Landes à Hagetmau), pour les informer de notre actualité et maintenir avec eux un lien de proximité indispensable.

Egalement présents à cette rencontre autour du Conseil d'Administration et de l'équipe de Direction de la MSA Sud Aquitaine, les membres du Comité Départemental, « instance garante de la proximité et de la veille indispensable sur nos territoires », comme l'a souligné Chantal Gonthier, ainsi que les Présidents cantonaux des Pyrénées-atlantiques.

Pour Chantal Gonthier comme pour Eric Dalle, ce fut l'occasion de présenter le fonctionnement de la nouvelle MSA, ses orientations de travail ainsi que les premières réalisations.

Les interventions successives des présidents des différents Comités furent l'occasion de mesurer « les acquis de la fusion », tant en termes d'harmonisation de l'action sanitaire et sociale, d'actions de santé et sécurité au travail, que de l'animation du réseau des élus, ou encore de la présence de la MSA sur les territoires ruraux. L'accompagnement des

crises agricoles fut également largement développé, avec notamment les témoignages de Jean-Claude Saint Jean et Jean-Pierre Goity, respectivement Vice-Président du comité de Protection Sociale des Non salariés à la MSA et Vice-président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, pour présenter le tout nouveau plan de relance départemental pour l'agriculture. Un plan qui a reçu ce jour là, le soutien du Conseil Général, par la voix de son vice-président, Bernard Dupont : « la démarche attire le consentement, le front des organisations se met en marche pour soutenir les agriculteurs... Le conseil Général s'engagera de façon marquante dans ce projet ».

La soirée se clôturait dans la convivialité, autour d'un buffet qui a permis de prolonger les débats et discussions.

Claudine Boudassou présidente du Comité Départemental, Marianne Dupuy représentant la vice présidente du Comité d'Action Sanitaire et Sociale, Charlette Laborde, et les président et vice président des Comités de Protection Sociale salariés et non salariés, Alix Palduplin et Jean Claude Saint Jean.

M. Bernard Dupont, vice président du Conseil général.

M. Jean François Goussé, Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture, autour de Chantal Gonthier, Eric Dalle et Roland Touya

Vie des cantons...

...le point avec les animateurs de l'échelon local

Philippe Mailho intervenait déjà dans les Landes depuis de nombreuses années, et a vu son territoire s'élargir de 9 cantons frontaliers des Pyrénées-atlantiques, tandis que Christian Crouts de Paille, nommé au 1^{er} Janvier, « a investi » les autres cantons Béarnais et Basques. Leur rôle : accompagner les élus dans leur mission d'animation sur les cantons, faciliter la mise en oeuvre et l'organisation de projets collectifs, favoriser les échanges et le partage d'expériences entre cantons. Témoignages

Christian Crouts de Paille :

« J'ai consacré le 1^{er} semestre de l'année à assister aux assemblées cantonales et faire ainsi connaissance avec les élus Basques et Béarnais ; puis j'ai rencontré de façon plus officielle chaque président cantonal pour faire un point avec eux sur leurs bilans, leurs attentes, leurs projets... Les élus m'ont déjà beaucoup appris ; ils ont la connaissance de leur territoire et des partenaires locaux. Notre qualité d'animateur nous confère un rôle de facilitateur : nous proposons un soutien en termes d'organisation ou de coordination en particulier. Nos élus ont très souvent des idées, ont envie de faire bouger les choses ; parfois il manquait juste cette aide, cette disponibilité que nous leur offrons... nous sommes donc en fait très complémentaires. Les projets ? Certains s'inscrivent dans des démarches déjà bien rodées : risques routiers en agriculture, utilisation des phytos, formation au secourisme, sensibilisation au dépistage des cancers ; un peu plus récent et lié à la tempête, le bûcheronnage. D'autres sont tout à fait nouveaux, je pense par exemple à un projet de création d'une trousse de secours pour les bergers en montagne. L'idée a été lancée par les élus de la vallée d'Ossau et semble avoir séduit la vallée d'Aspe. A suivre ! »



Philippe Mailho :

« Ce qui est particulièrement marquant, c'est la dynamique d'échanges qui est en train de se créer entre cantons Landais et cantons des Pyrénées-Atlantiques. Aux rapprochements de cantons réalisés pour les assemblées cantonales de l'hiver dernier, d'autres vont s'ajouter. Des projets sont également en train de se construire entre cantons frontaliers. J'en veux pour preuve l'organisation prochaine d'une conférence prévention santé sur les cantons du Nord Est des Pyrénées-Atlantiques avec ceux du Sud Est des Landes. L'inter - cantonalité fonctionne bien, elle est même source de motivation, d'inspiration parfois, et les élus jouent bien le jeu. Les thèmes liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et la formation au sauvetage secourisme en agriculture sont très mobilisateurs. Nous travaillons beaucoup sur des sujets qui concernent la prévention des risques professionnels, en collaboration étroite avec les Conseillers en prévention. Nous sommes également en train de construire un projet sur la prévention des incendies sur les exploitations agricoles avec le service Prévention des risques professionnels et E.R.D.F (Electricité Réseau Distribution France). Il se peut que nous le modélisons pour en faire bénéficier les deux départements ».



La MSA Sud Aquitaine et les crises agricoles

Nos dispositifs d'accompagnements

La MSA dispose de différents outils et accompagnements qui lui permettent d'intervenir en cas de crise auprès des exploitants ou des entreprises en difficulté.

L'offre de conseils et d'accompagnement

Assurée par les conseillers en protection sociale et les assistantes sociales, elle permet à chaque adhérent de faire un point de sa situation, de vérifier qu'il bénéficie bien de tous ses droits, et d'examiner éventuellement s'il peut prétendre à une aide à la complémentaire santé, à une aide d'action sociale ou encore au Revenu de Solidarité Active. Le conseiller en protection sociale peut également informer l'agriculteur des options possibles en matière de calcul des cotisations : assiette annuelle, assiette triennale, et modulation des appels de cotisations. Ce dispositif, parfois mal connu peut être intéressant en cas de revenus à la baisse puisqu'il permet de demander le calcul de ses cotisations sur la base d'une estimation de ses revenus agricoles, qui va correspondre davantage à la réalité.

Les mesures financières

Un plan de paiement peut être sollicité par tout agriculteur ou entreprise en difficulté de trésorerie. Etabli de façon concertée entre la MSA et l'adhérent, il tient compte de sa situation financière et de ses possibilités de paiement. Cette mesure est financée par le Fonds de solidarité des crises, créé par les caisses de MSA en 2001 en soutien aux filières. Des prises en charge de cotisations peuvent être accordées aux entreprises et exploitants qui rencontrent de graves difficultés liées soit à des événements particuliers (tempête Klaus, fièvre catarrhale par exemple), soit à des crises économiques. Elles sont financées par des fonds publics du Ministère de l'agriculture, complétées par des fonds MSA mutualisés. Dans tous les cas, les enveloppes sont réparties au niveau de chaque département, le conseil d'administration de la caisse ayant la responsabilité de rechercher les critères les plus objectifs et pertinents pour leur attribution.

Ces aides se sont traduites en 2009 pour nos deux départements de la façon suivante.

- Plans de paiement : 3300 adhérents en ont bénéficié
- Prise en charge de cotisations

	Landes	Pyrénées-Atlantiques
Plan Barnier (Fièvre Catarrhale)	416.402 € 592 bénéficiaires	1.163.020 € 2218 bénéficiaires
Tempête	2.206.400 € pour 1228 bénéficiaires	706.000 € (à répartir)
Éleveurs laitiers et AGRIDIF	78.000 € (à répartir)	136.000 € (à répartir)

« Ensemble pour la relance », un projet initié par la Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques, et largement soutenu par la MSA Sud Aquitaine.

Sous l'appellation « Ensemble pour la relance », la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et la MSA Sud Aquitaine mettent en oeuvre un plan de soutien à l'agriculture. Pour ce faire c'est l'ensemble des Organismes Agricoles, mais aussi les banques, les assurances, les coopératives et le Conseil Général, partenaires de l'Agriculture, qui sont sollicités. L'objectif : la détection et la prise en charge précoce des agriculteurs en situation de fragilité.

La démarche se veut résolument participative et consiste à associer les agriculteurs eux-mêmes, afin de les rendre acteurs du projet. A la base de ce nouveau dispositif, un contact téléphonique offrant à l'agriculteur un point d'entrée dans le dispositif, puis une cellule de relance avec qui il va travailler pour construire son plan de relance. Car pas question ici de plaquer des solutions toutes faites, mais plutôt la volonté d'un accompagnement concerté avec des professionnels mais aussi avec un réseau de proximité que l'agriculteur aura choisi, dans son environnement personnel ou professionnel, en qui il a confiance et qui l'aidera à élaborer un plan de relance « sur mesure ».

Une démarche novatrice et qui sera présentée dès cette fin d'année aux agriculteurs du département.

A suivre...

